

Conseil d'Administration de l'EPA MASSE du 11 Avril 2014

Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, Présidente de l'EPA Masse, ouvre la séance à 9h35.

Marie-Jeanne CATALA représentait FO, Amandine SERRA et Jean-François REAL représentaient le SNCD.

Le SNCD et FO procèdent à la lecture de la déclaration liminaire commune ci-jointe.

Mme CROCQUEVIEILLE revient sur le PSD qui a été validé par les Ministres à la fin de l'année 2013. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'un instrument de destruction d'emplois et de missions mais au contraire un outil permettant de réfléchir à l'évolution de la DGDDI afin de conforter sa pérennité.

Elle ajoute qu'elle comprend les inquiétudes des agents et que les déclinaisons par interrégion tiendront compte des spécificités locales (réalités économiques, sociales...). Par ailleurs, l'accompagnement sera mis en œuvre (sur le plan financier, en matière de formation professionnelle, de logements...) et une certaine souplesse pourra être envisagée.

Concernant l'ACC, Mme CROCQUEVIEILLE ne méconnaît pas le problème et annonce que ce service constitue pour elle un sujet de vigilance ; à ce titre, un effort conséquent de formation professionnelle a d'ores et déjà été mis en place à destination des nouveaux agents.

M. HULIN quant à lui, revient sur certains points évoqués dans les déclarations liminaires :

- le fonds alloué à la rénovation des logements (150 000 €) n'a pas été entièrement mobilisé et sera reconduit lors de la prochaine P.I. (programmation immobilière) ;
- le dispositif PARME ne donne pas entière satisfaction (ce point sera développé ultérieurement) ;
- dès la parution du nouveau décret (peut-être vers la fin de l'année 2014), le maintien des familles des agents mutés dans le cadre d'une restructuration pourra être évoqué ;
- lorsque les travaux réalisés dans une cité ne sont pas satisfaisants, il est essentiel que les S.R. (services régionaux) en informent le S.C. (service central) ;
- la mise en place de la réforme relative aux responsables de cités est progressive : une formation professionnelle est prévue en juin 2014, la dotation en téléphones portables est assurée et une dotation en véhicules pour les S.R. est envisagée ;
- Concernant l'ACC, les techniques et les réglementations comptables constituent une matière très dense.

-I- POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION

A/ Points généraux

- Approbation du P.V. du C.A. du 20 novembre 2013 (délibération n° 1)

Vos représentants votent POUR jusqu'à la page 13 (les débats retranscrits ensuite ont été menés en leur absence puisque l'ensemble des OS avait quitté la séance).

- Approbation du rapport d'activité 2012 (délibération n° 2)

1- Organisation de l'EPA MASSE

Au 31 décembre 2013, l'EPA MASSE compte :

- un service central : 17 agents, placés sous l'autorité du Directeur de l'Etablissement et situés dans les locaux de la DG.
- Un réseau déconcentré : 16 services régionaux (depuis le 1^{er} janvier 2013 suite au resserrement du réseau ordonnateur), placés sous l'autorité de directeurs interrégionaux ou régionaux, présidents de CRM.
- Une agence comptable centralisée : 19 agents, placés sous l'autorité du RR d'Ile-de-France et situés à proximité de la DG.

Au 31/12/13, 99 agents exercent des fonctions pour l'EPA MASSE, 82 pour le réseau ordonnateur et 17 pour le réseau comptable ; l'EPA emploie également 9 personnels contractuels, dont 6 gardiens d'immeubles et 3 femmes de ménage.

Les actions de FP menées en 2013 :

- Formation CHSCT par l'IGPDE du 29 au 31 janvier.
- Stage « ordonnateurs secondaires EPA Masse » à l'END Tourcoing du 17 au 20 juin 2013 (1^{ère} session) et du 18 au 20 septembre 2013 (2^{ème} session).
- Formation GFI par le prestataire GFI (logiciel de suivi budgétaire et comptable SIREP@NET) tout au long de l'année 2013 autour de 8 séances.

En 2014, trois modules de formation seront proposés : marchés publics, comptabilité/budget et responsables de cités.

Les actions de communication :

- La lettre de l'EPA mensuelle, destinée à l'ensemble des services de la Masse ;
- Un livret d'information sur les conditions de logement sur ALADIN (site de l'EPA – rubrique « Gestion locative ») ;
- L'annuaire de l'EPA sur ALADIN (site de l'EPA – organisation et fonctionnement »).

2- Gestion de l'EPA MASSE

➔ A noter, le 30 mai 2013 les élections au conseil d'administration (C.A.) et aux commissions régionales de la masse (CRM) avec un taux de participation record : 80,87 % pour le C.A. et 81,60 % pour les CRM.

➔ Fonctionnement de l'EPA au cours de l'année 2013 :

- 2 C.A. (4 avril et 20 novembre) ;
- 2 commissions restreintes (21 mars et 17 octobre) ;
- une commission d'audit et de vérification des comptes (21 mars) ;
- 4 G.T. (23 mai : refonte de la P.I., 3 octobre : P.I., 5 novembre : Responsables de cités, 12 décembre : Refonte du décret de l'EPA).

➔ Le C.T. (Comité Technique) de l'EPA a un caractère consultatif sur les sujets qui concernent essentiellement l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

En 2013, ce C.T. s'est réuni trois fois et ses travaux ont porté sur trois points principaux : le périmètre de compétence du C.T., la mise en conformité de l'ACC avec le nouveau cadre de comptabilité publique, les conditions d'exercice et la fonction des responsables de cités.

➔ Le CHSCT de l'EPA a un caractère consultatif sur les sujets qui concernent essentiellement l'hygiène, les risques professionnels et les conditions de travail.

En 2013, le CHSCT s'est réuni deux fois et l'ISST (Inspecteur santé et sécurité au travail) et le médecin de prévention ont effectué une visite des locaux de l'ACC.

Les membres du CHSCT ont également été consultés sur la réorganisation des conditions d'exercice de la fonction de responsable de cité et une veille juridique sur les notions de souffrance au travail, de risques psychosociaux, de harcèlement et de discrimination a été mise en place.

3- Le parc de l'EPA

Au 31/12/13, le parc de l'EPA compte 3336 logements dont :

- 2356 pour le parc domanial (dont 23 locaux administratifs) ;
- 980 pour le parc locatif (dont 654 en Ile-de-France).

Par rapport à 2012, ce nombre de logements a diminué de 44.

→ Le parc domanial : 12 immeubles pour 198 logements en attente de cession (Granville à Rouen, Modane-Cilof et Vallorcine à Lyon, Collonges route de Genève et Douvaine au Léman, Houplines, Neuville-en-Ferrain et Valenciennes à Lille, Yutz, Saint-Louis, et Werenzthouse à Metz, Agay en Méditerranée, Kourou en Guyane).

Aucune remise aux domaines en 2013.

→ Le parc locatif : il a diminué de 41 logements par rapport à 2012 mais l'EPA poursuit sa politique de réservation (en 2013, 7 conventions ont été signées pour 15 logements à Paris et dans la région Ile-de-France).

→ Le taux d'occupation : 76,9 % (après cessions en cours ou prévues), dont 65,2 % par des douaniers et 11,7 % par des « tiers ».

→ Les demandes et les attributions : le taux de satisfaction à la CRM d'Ile-de-France est de 15,28 % contre 78,46 % dans les autres CRM ! Bien que le taux de satisfaction au sein de la CRM d'Ile-de-France soit en progression par rapport à 2012 (12,3%), il est évident que l'EPA MASSE doit impérativement poursuivre ses efforts à destination de nos collègues affectés dans cette région.

L'USD-FO réclame la mise en œuvre d'une véritable politique d'acquisitions, bien plus économique à long terme que celle relative aux réservations.

Farouches défenseurs de l'EPA Masse, vos représentants souhaitent ainsi garantir la pérennité de l'Etablissement et assurer le logement de nos collègues dans les meilleures conditions possibles.

4- Les éléments budgétaires

L'EPA dispose de trois types de ressources :

- les redevances d'occupation : 86,5 % des recettes propres en 2013 ;
- une subvention versée par la DGDDI (1 million d'euros pour 2013) ;
- les versements du CAS (Compte d'Affectation Spécial) : **0 pour 2013 !**

Les dépenses sont de cinq ordres :

- Travaux de la P.I. et entretien courant ;
- réservations de logements ;
- dépenses d'assurance ;
- taxes foncières et d'ordures ménagères ;
- rémunération des agents contractuels.

Pour 2013, les recettes se sont élevées à 12 874 754 €, les dépenses à 12 643 474 €.

L'EPA Masse a donc dégagé un excédent de 231 280 €.

5- La politique immobilière de l'EPA

→ La P.I. 2013 : le montant estimé des besoins fin 2012 s'élevait à 10,4 millions d'euros ; 6,45 millions d'euros ont été mandatés en travaux et études.

A noter que la réforme de la P.I. a été mise en œuvre afin de faire évoluer le classement des demandes de travaux (cf. compte-rendu du G.T. « Réforme programmation immobilière » du 23 mai 2013).

Sur les 49 opérations programmées au titre de la P.I. 2013, 31 ont été engagées ; par ailleurs 26 opérations ont été réceptionnées (il s'agit d'opérations de la P.I. 2013 mais également des P.I. antérieures).

A titre d'information, M. HULIN évoque l'état d'avancement des négociations pour le logement des 90 familles de sapeurs-pompiers de Marseille à la cité de la Joliette : tous les intervenants sont d'accord sur le projet (Mairie, Préfecture, EPA) mais le calendrier n'est pas strictement défini.

L'USD-FO revient sur trois points essentiels :

*** Si M. HULIN se félicite du niveau des loyers, moindre par rapport à celui du privé, nous lui faisons remarquer qu'il faut ajouter à ces loyers des charges de plus en plus importantes ; or, en alourdissant ainsi la facture, nos collègues parviennent maintenant à trouver des logements dans le privé à un niveau de prix tout aussi compétitif, d'autant plus que certaines opportunités existent pour freiner l'augmentation des loyers (ex : dispositif Scellier).**

C'est en partie pour cette raison que l'USD-FO a refusé l'augmentation de loyer de 1,2 % ! (cf. compte-rendu du C.A. du 20 novembre 2013).

Par ailleurs, nous regrettons la lenteur des régularisations de charges dans certaines CRM où nos collègues doivent patienter parfois plusieurs mois pour récupérer leur argent, ce qui est inacceptable. Nous demandons donc au S.C. d'intervenir auprès des CRM concernées afin que les régularisations soient traitées dans des délais corrects.

*** Les commissions d'attribution : nous dénonçons l'existence de règles « parallèles » mises en place au sein de la CRM d'Ile-de-France lors des commissions d'attributions auxquelles le Président n'assiste jamais ! Ainsi, les collègues mutés à Roissy n'obtiennent jamais satisfaction lorsqu'ils demandent un logement à Paris intra-muros.**

Quant à la commission d'attribution de Marseille, les logements sollicités par les enfants des collègues non marseillais sont systématiquement refusés.

Il semble que les règles définissant les modalités d'attribution des logements méritent d'être rappelées à certains présidents de CRM !

*** Le CHSCT : nous tenons à sa convocation et rappelons à M. HULIN la nécessité d'organiser une visite des locaux de l'ACC.**

Vos représentants remercient les agents du S.C. pour la qualité et l'exhaustivité de leur travail et approuvent le bilan d'activité de l'EPA MASSE.

B/ Points juridiques et organisationnels

- **Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME, pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national (délibération n° 3).**

L'EPA MASSE dresse un bilan peu satisfaisant de la nouvelle convention passée avec l'association PARME le 7 mars 2013 (réservation annuelle de 15 chambres ou studios sur tout le territoire national pour un droit de réservation total de 13 455 €) : le contingent de 15 hébergements reste en effet sous-occupé (6 douaniers étaient logés dans les résidences PARME au 31 décembre 2013, dont 5 en Ile-de-France -hors Paris- et 1 à Toulouse).

Au cours de l'année 2013, sur les 9 candidatures déposées, 8 ont été satisfaites et une retirée par l'intéressé. Cependant, PARME omet délibérément les cas de rejets de certaines candidatures (défaut de garant tiers ou défaut de disponibilité dans les résidences sollicitées).

Par ailleurs, l'exigence systématique d'un garant tiers se portant caution solidaire constitue encore un point de blocage malgré les tentatives de négociations de l'EPA. Cette exigence a ainsi entraîné le refus de 2 candidatures franciliennes.

En conséquence, la reconduction du partenariat avec PARME est proposé pour la dernière fois.

Une nouvelle offre d'hébergements individuels du même type, aussi large que possible sur l'ensemble du territoire, et pour des prix similaires est actuellement recherchée par l'EPA auprès d'autres bailleurs.

Vos représentants votent POUR :

- **afin de ne pas pénaliser les collègues, dans l'attente d'un nouveau partenariat ;**
- **parce qu'il s'agit du dernier renouvellement.**
- **Régularisation de la passation d'une convention de réservation auprès de la RIVP d'un logement rue Bouret à Paris 19ème (délibération n° 4)**

Il s'agit d'un T2 au 3ème étage d'un immeuble gardienné d'une superficie de 55,20 m2 pour un loyer mensuel de 600 € (incluant les charges, le chauffage et l'eau chaude).

Cet appartement, situé dans un environnement familial, commerçant et bien desservi par les transports (métro et bus) a déjà fait l'objet d'une pré-attribution en CRM d'Ile-de-France le 11 décembre dernier afin de limiter le délai de vacance.

Vos représentants votent POUR cette réservation et rappellent leur souhait de voir se développer une politique d'acquisitions ambitieuse, notamment en région parisienne.

Ils soulignent que l'acquisition est plus rentable sur le long terme et que le CAS pourrait utilement être employé à de tels projets immobiliers.

- Approbation du plan pluriannuel d'audit entre l'I.S. et l'EPA Masse (délibération n° 5)

Les thèmes suivants sont proposés dans le cadre du plan pluriannuel d'audit de l'EPA Masse par l'I.S. :

– 2014 : l'évaluation de la réorganisation territoriale de l'EPA (il s'agit de tirer les conséquences des resserrements ordonnateur et comptable et d'assurer un fonctionnement plus collectif de l'EPA).

L'USD-FO souligne que les S.R. sont trop isolés alors même qu'ils gèrent des tâches complexes et qu'ils sont dramatiquement sous-dimensionnés tant en terme d'emplois que de moyens alloués.

M. HULIN reconnaît que la double vision « ordonnateur / comptable » n'est pas évidente à appréhender et qu'il existe un réel problème de moyens, particulièrement en terme de véhicules. A ce titre, Mme CORNET annonce que la possibilité de recourir à des contrats de locations pour les agents des S.R. est actuellement à l'étude.

– 2015 : l'analyse de la chaîne d'exécution budgétaire comptable.

– 2016 : le bilan de la sortie des dispositifs d'intermédiation et de péréquation (supprimés en 2010).

Vos représentants votent POUR.

C/ Points budgétaires et financiers

- Approbation du compte financier 2013 (compte-rendu de la C.A.V.C.) (délibération n°6)

Le contrôle interne (1) et l'examen du compte financier (2) – Inspection des Services

(1) : L'OFN (Organigramme Fonctionnel Nominatif) de l'ACC a été stabilisé et un responsable qualité a été nommé, en charge de la qualité comptable, de la veille réglementaire et de la déclinaison du contrôle interne comptable.

Da façon générale, la qualité du travail réalisé au sein de l'ACC est soulignée (avec par exemple le déploiement de la multiplication des contrôles internes), aucune erreur grossière n'est à signaler mais quelques points de fragilité doivent impérativement être corrigés :

- turn-over important des effectifs ;
- absence de comptabilité exhaustive des biens domaniaux à l'actif ;
- délai trop long des inscriptions définitives des immobilisations correspondant aux travaux clôturés.

(2) : Aucune anomalie de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes n'a été relevée.

En conclusion, l'I.S. propose l'approbation des comptes, avec plusieurs recommandations importantes qui pourraient entraîner l'assistance d'un cabinet spécialisé, dont le coût n'a pas encore été évalué.

Le compte de résultat (analyse des dépenses et des recettes de l'EPA MASSE) – Service Central

→ Les dépenses globales diminuent de 2,24 % par rapport à 2012 mais on note une nette augmentation des dépenses en faveur des réservations de logements dans le secteur locatif : +102 % par rapport à 2011. **Si vos représentants soulignent ce point essentiel qui démontre la volonté de l'EPA MASSE de répondre aux besoins de logements (notamment en Ile-de-France), ils rappellent cependant, une fois encore, leur attachement à une politique d'acquisitions pour un EPA MASSE propriétaire ! Car, pour l'heure, le parc diminue...**

→ Les recettes sont en diminution : -13,72 % par rapport à 2012

* Les placements : l'année 2013 a généré un faible montant, 29 942 euros d'intérêts bruts.

A noter : en 2013, l'EPA Masse n'a bénéficié d'aucun retour sur les produits de cession alors que 4 cités domaniales ont été vendues par France Domaine en 2012. De même, la vente d'une cité domaniale en 2011 n'a jamais donné lieu à un retour financier sur le CAS.

L'EPA Masse attend près d'1,5 million d'€ !

Le compte financier (analyse comptable et financière) – Agence Comptable Centralisée (ACC)

La politique financière de l'EPA MASSE apparaît très solide :

- Capacité d'Auto-Financement (CAF) stable : 2,2 millions d'€ ;
- Autonomie financière de 85 %.

La situation financière est saine.

Vos représentants approuvent le compte financier de l'EPA Masse mais soulignent le montant élevé des impayés.

M. BOUDET considère pour sa part que la situation n'est pas catastrophique et rappelle que tout est mis en œuvre au sein du pôle recouvrement de l'ACC pour diminuer les impayés.

- Approbation du résultat net comptable de l'exercice 2013 (délibération n° 7)

La réserve est portée à 23 656 320 euros.

Vos représentants votent POUR.

- Approbation du budget rectificatif n°1 au budget primitif 2014 (délibération n° 8)

4 ajustements sont proposés au budget primitif 2014 (voté lors du C.A. du 20 novembre dernier) :

→ Une augmentation des charges d'exploitation (+ 657 139 euros) en raison de plusieurs facteurs :

- * Mise en œuvre de nouveaux taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 ;
- * Mise en œuvre de nouvelles réglementations (installations de détecteurs de fumée dans les logements) ;
- * Prise en charge de frais de déplacement et de formation ;
- * Frais liés aux réservations de logements ;
- * Sortie progressive de l'intermédiation.

→ Diminution significative des recettes d'exploitation (- 2 873 049 euros) due à la sortie progressive de l'intermédiation (qui comporte toujours un volet « charges » et un volet « produits »).

→ Hausse du prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 7,6 millions d'euros : lorsque les emplois sont supérieurs aux ressources, le budget est en situation d'insuffisance (CAF négative) ⇒ un prélèvement sur le fonds de roulement est donc nécessaire.

Le fonds de roulement de l'EPA (un peu plus de 18 millions) permet de compenser la CAF négative.

→ Baisse du niveau de la trésorerie, portée à 2 150 790 d'euros.

Cette DM1 traduit une santé financière satisfaisante et les ajustements sont modérés. Ils sont par ailleurs majoritairement le fait d'évolutions fiscales, réglementaires et comptables.

Vos représentants s'abstiennent car ils n'avaient pas voté le budget initial lors du C.A. du 20 novembre dernier ; par souci de cohérence, ils ne se prononcent donc pas sur la modification proposée.

Ils se félicitent que l'installation des détecteurs de fumée ne soit pas financée par les charges imposées aux locataires.

-II- POINTS D'INFORMATION

Bilan de la campagne de diagnostics environnementaux et amiante

Conformément à la P.I. 2013, une campagne de diagnostics a été lancée concernant la performance énergétique et la présence d'amiante dans le parc domanial de l'EPA Masse. 150 000 € ont été attribués à cette mission et une enveloppe d'un même montant a été adoptée pour le budget 2014.

A ce jour : - 30 000 € pour la CRM de Bayonne

- 60 000 € pour les CRM de Bourgogne, Lyon et Léman

- 170 000 € pour les CRM de Méditerranée et de Corse.

L'ensemble des résultats est attendu pour le mois de mai 2014.

Dans le cadre de la P.I. 2014, les CRM de Lille, Montpellier et Metz sont concernées au travers de leur mandataire respectif. A la fin de l'année 2014, toutes les CRM disposant d'une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage auront leur parc domanial diagnostiqué, soit 70 cités pour un total de 1643 logements.

Les CRM qui ne disposent pas de société d'assistance à maîtrise d'ouvrage seront concernées à compter de la P.I. 2015.

Concernant la performance énergétique, il s'agit de déterminer pour chaque logement la consommation énergétique classée sur une échelle de A à G (A étant le plus économe et G le moins économe) et les émissions de gaz à effet de serre (GES), classées également de A à G.

Les premiers retours font ressortir que les bâtiments du parc de l'EPA Masse se situent à un niveau « médian supérieur » correspondant à C ou D. Ce résultat est à souligner compte-tenu de l'époque de construction de la plupart des bâtiments ; il s'agit bien de la traduction des travaux de rénovation engagés, étant précisé que cette note dépend également du comportement de chaque locataire. En conséquence, afin de calculer au mieux ce diagnostic, il est essentiel d'avoir accès aux logements concernés et aux consommations de chauffage et d'électricité. Or, certains occupants ont fait preuve de réticence.

Vos représentants attirent votre attention sur la nécessité de laisser les représentants de l'EPA Masse (agents du service régional et responsables de cités) accéder à votre logement dans l'intérêt de tous.

Point spécifique à la cité de Baimbridge (Guadeloupe)

La performance énergétique est très hétérogène et couvre les classes A à G. La performance moyenne des logements se situe à D, ce qui reste conforme au patrimoine bâti en Guadeloupe.

Afin d'améliorer ce bilan, deux préconisations ont été émises pour :

- les bâtiments (coût estimé à 170 000 €) ;
- les logements (coût estimé à 110 000€).

La campagne de diagnostics de performance énergétique continue de se déployer au cours de l'année 2014 sur les CRM disposant d'une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les autres CRM seront assistées en 2015 pour la réalisation de leurs propres diagnostics.

Promesse de vente de Port-Saint-Louis du Rhône

Rappel de la chronologie :

Le 5 octobre 2007, l'Etat a vendu à l'EPA Masse un terrain d'environ 2000 m² (194 000 €) situé à Port-Saint-Louis du Rhône sur lequel sont implantés les locaux d'une ancienne gendarmerie.

Le 27 mars 2012, le Conseil d'Administration de l'EPA s'est prononcé sur le principe de vente de ce terrain.

A l'issue de la consultation engagée, une offre a été reçue : celle de la société AMETIS, entreprise immobilière spécialisée dans le Midi qui collabore avec de nombreux cabinets d'architectes pour édifier des bâtiments de qualité en partie financés par une proportion de logements sociaux. C'est le cas de ce projet qui prévoit un immeuble de 55 logements dont le financement est conditionné par la réalisation d'une part importante de logements sociaux.

Mais la mairie de Port-Saint-Louis a souhaité que le projet soit modifié : intégration de commerces, adaptation du projet aux familles (appartements plus grands, augmentation du nombre de places de stationnement) et pas de logements sociaux.

Un projet de promesse de vente a été élaboré pour une durée d'un an sur la base de l'offre d'AMETIS : 880 000 € HT dont seront déduits les frais des études à la charge de l'EPA

(plomb, amiante...), la part revenant à l'Etat au titre de la plus-value et les taxes dues à la DGFIP.

Sitôt l'accord intervenu entre la mairie et la société AMETIS, le texte de promesse de vente finalisé sera soumis au Conseil d'Administration.

La mise en œuvre des dispositions du décret GBCP

Le décret du 7 novembre 2012 dit « GBCP » (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) astreint l'EPA Masse à établir une double comptabilité :

- d'un côté une comptabilité budgétaire qui retrace l'exécution des dépenses quand elles sont payées et l'exécution des recettes quand elles sont encaissées ;
- de l'autre, une comptabilité générale qui reprend la situation patrimoniale de l'EPA, soit ce qu'il possède (immeubles, terrains, créances) et ce qu'il doit (emprunts, dettes).

Cette double comptabilité impose l'évolution de l'outil budgétaire et comptable et une nouvelle organisation au sein de l'EPA. Ainsi, une livraison de la version Sirep@Net en mode GBCP est prévue pour juin 2015.

Ce décret entraîne donc une double contrainte pour l'EPA : une évolution réglementaire importante et un coût dont l'ampleur n'a pu encore être mesurée.

**VOS REPRESENTANTS SONT A VOTRE DISPOSITION
N'HESITEZ PAS A LES SOLLICITER !**

sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

fo.douanes@wanadoo.fr